



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

SECRETARIAT GENERAL

Fort-de-France, le 21 MAI 2015

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES  
Bureau de la Réglementation, des Élections  
et de la Circulation

Affaire suivie par :

Solange MARONI  
Tél : 05 96 39 36 75  
Fax : 05 96 39 39 70  
[solange.maroni@martinique.pref.gouv.fr](mailto:solange.maroni@martinique.pref.gouv.fr)

DLP/BER – N° 000977

Monsieur le Président,

S'agissant de votre course hors stade intitulée «Relais Neg Mawon» qui doit se dérouler demain vendredi 22 mai 2015 à partir de 7 heures, empruntant la RN2 et la RD 10 de la commune du Prêcheur jusqu'à la ville de Fort-de-France, la Direction Départementale de la Sécurité Publique ainsi que la Gendarmerie de Martinique ont émis un avis défavorable en raison de la présence simultanée, sur l'intégralité de l'itinéraire de plusieurs manifestations sportives, culturelles et de l'imprécision du parcours.

De plus, les services de l'Etat ainsi que les collectivités ont émis un avis favorable sous réserve de l'accord des autorités municipales concernées.

A ce jour, de nombreuses municipalités n'ont toujours pas fait parvenir leur avis sur la tenue de votre événement sportif. Or, l'avis de l'ensemble des services instructeurs est nécessaire pour prendre l'arrêté préfectoral.

Par conséquent, je suis au regret de vous informer que je ne suis pas en mesure d'autoriser votre manifestation sportive.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur des Libertés Publiques

Le Préfet

Monique LOWINSKI

Monsieur Max MORINIÈRE  
Président de la Ligue de Martinique  
d'Athlétisme  
Maison des Sports  
Pointe de la Vierge  
97200 FORT-DE-FRANCE